

NCO – Note de Communication d’Opération

République Islamique de Mauritanie

CMR 1184

Programme d’appui au Développement Economique local et aux Initiatives Communales dans trois régions de Mauritanie (DECLIC)

Contexte et enjeux stratégiques du Programme

Le Programme d’appui au Développement Economique local et aux Initiatives Communales (DECLIC) dans les régions du Gorgol, de l’Assaba et du Guidimakha en Mauritanie prend la suite du Programme de Valorisation des Initiatives de Croissance Régionale Equitable (VAINCRE) qui a été clôturé. Ce programme a été unique du fait de son approche décentralisatrice dans la décision et la réalisation. Il a fortement contribué à accompagner l’émergence des acteurs communaux et la construction de leur légitimité auprès des populations. Il a également permis de soutenir les dynamiques intercommunales en appuyant les associations des Maires. Enfin, il a contribué à dynamiser l’économie des territoires concernés, en accompagnant et en privilégiant les petites entreprises locales pour la réalisation des travaux. La spécificité de cette approche est toujours très pertinente au regard de la situation des territoires concernés et plus largement, du contexte politique et social du pays.

DECLIC poursuivra donc cette approche tout en prenant en compte les faiblesses de VAINCRE que les évaluations et l’audit de clôture ont permis d’identifier. Les zones ciblées par DECLIC sont particulièrement vulnérables aux aléas climatiques et environnementaux, avec des fragilités socio-politiques sous-jacentes.

Le projet s’inscrit pleinement dans les axes prioritaires de l’Alliance Sahel, à savoir « développement rural, agriculture et sécurité alimentaire » et « décentralisation et services de base ». Par ailleurs, le mode opératoire retenu comporte un volet à mise en œuvre rapide conformément aux exigences d’intervention de la France dans les pays du G5 Sahel.

Objectifs et contenu du Programme

Le projet vise à améliorer les conditions de vie des populations de trois *wilayas* (Gorgol, Assaba et Guidimakha) en prévenant les conflits liés à la gestion des ressources naturelles et en accompagnant l’ensemble des communes de ces *wilayas* dans la fourniture de services améliorés et la valorisation économique durable de leurs territoires, en lien avec les compétences qui leur sont transférées dans le cadre de la décentralisation.

Le programme se fixe comme objectifs spécifiques : (i) le renforcement des capacités des communes et l’amélioration de la gouvernance locale ; (ii) l’appui à la planification des ressources naturelles à l’échelle des territoires ; (iii) le renforcement des relations entre les communes et leurs partenaires ; (iv) la délivrance par les communes de services de base répondant aux besoins des populations ; (v) la valorisation économique durable des territoires et ; (vi) l’accompagnement du processus de décentralisation.

Le programme est construit autour de quatre composantes:

Composante 1 : Financer, dans l'ensemble des communes des trois régions concernées, des infrastructures de base (types écoles, forages..) et des projets de développement économique ou de gestion concertée des ressources naturelles (marchés, pistes à bétails..). Un volet d'actions rapides permettra de financer, dès la première année de mise en œuvre du projet, des investissements communaux programmés mais qui n'ont pas pu être financés par VAINCRE, sous réserve que leur pertinence soit confirmée et que les usagers soient prêts à s'investir dans leur gestion et leur entretien.

Composante 2 : Renforcer la maîtrise d'ouvrage communale et les capacités des acteurs du territoire via des diagnostics communaux participatifs, l'appui à la révision des plans de développement communaux (PDC), l'appui à la maîtrise d'ouvrage communale et des activités de renforcement des capacités. Un volet d'actions rapides sera également centré sur la prévention des conflits et la gestion durable des ressources naturelles sur 2 sites : le Nord Karakoro, et les communes de Djéol et Tokomadji au sud du Gorgol.

Composante 3 : Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des politiques nationales en matière de décentralisation, de développement local et d'aménagement du territoire.

Composante 4 : Assurer la gestion, le suivi-évaluation et la coordination du programme.

Intervenants et mode opératoire

Les volets d'actions rapides seront sous maîtrise d'ouvrage du consortium GRDR/ IRAM/ TENMIYA/ ECODEV qui a été sélectionné à la suite d'un Appel à Projet Crise et Conflit (APCC). Ce consortium sera financé directement par l'AFD. .

Les audits seront financés par le Programme mais resteront sous maîtrise d'ouvrage de l'AFD.

Le reste du Programme sera sous maîtrise d'ouvrage de la Direction Générale des Collectivités Territoriales (DGCT) du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MIDEC). La DGCT valorisera autant que faire se peut ses services internes au niveau central et régional pour mettre en œuvre le Projet. Elle recrutera en complément une équipe dédiée et sera appuyée par une assistance à maîtrise d'ouvrage qui prendra la forme d'une assistance technique (i) résidente pour une période minimum de 2 ans et (ii) perle pour des besoins spécifiques. Les communes assureront la maîtrise d'ouvrage de leurs projets. Un (des) opérateur(s) assistant(s) à maîtrise d'ouvrage communale (AMOC) sera(ont) recruté(s) par le MIDEC pour mettre en œuvre la composante 2.

Un comité de pilotage sera établi pour piloter la mise en œuvre du projet sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat. Le consortium GRDR/IRAM/TENMIYA/ECODEV en charge du volet d'action rapide du programme informera le comité de pilotage de la mise en œuvre de leurs activités.

Coût et financement

Le coût du projet est de 14,725 M€. 8 745 304 € seront financés sur C2D IV, 2 479 696 € sur C2D III au titre des reliquats partiels du programme VAINCRE et 1,5 M€ sur subvention 209 pour les volets d'actions rapides. La contrepartie de l'Etat sera de 2 M€ (valorisation des contributions en personnel et fonctionnement). Une fois le programme VAINCRE entièrement clôturé, ce financement pourrait être complété par d'éventuels reliquats complémentaires sur C2DIII, d'un montant maximum de 639 000 €.

Principaux effets attendus

Les principaux effets attendus du projet sont : (i) les capacités des communes à exercer leur prérogatives sont améliorées, de même que la gouvernance locale ; (ii) les ressources naturelles sont gérées durablement à l'échelle des territoires considérés ; (iii) les communes délivrent des services de base répondant aux besoins des populations et contribuent à la valorisation économique durable de leur territoire et (iv) le processus de décentralisation est renforcé.